



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 19839

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les surcoûts spécifiques des établissements publics de santé à la Réunion. En 1998, la Réunion a bénéficié d'une dotation régionalisée qui ne prend pas en considération les surcoûts spécifiques auxquels doivent faire face les hôpitaux publics à la Réunion, et qui sont évalués à 456 249 711 francs. En effet, les établissements de santé supportent à la Réunion, et dans les départements d'outre-mer en général, des charges qu'ils n'auraient pas à supporter s'ils étaient localisés en France métropolitaine, parmi lesquelles figurent notamment la surrémunération des agents hospitaliers et accessoires (primes d'éloignement, congés bonifiés, formation...), les charges liées à l'éloignement (frais de transport, frais de téléphone) ainsi que le différentiel de niveau de prix entre la Réunion et la métropole. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de limiter l'impact de ces dépenses, liées à l'insularité et aux spécificités des départements d'outre-mer, sur les budgets des établissements publics de santé à la Réunion.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19839

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5373